



MAISON DE POLICE - COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

REF MO : 2021-1775 - NUMERO BDA: 2021-526841

MISSION D'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE POLICE SUR LE
SITE DE L'ATHÉNÉE ROYAL DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

19-04-2022

DOCUMENT B - Note d'intention

URBANITÉ

Le site

Le site proposé au projet de la Maison de Police fait partie de l'Athénée Royal de Woluwe-Saint-Lambert. À flanc de vallée de la Woluwe, il surplombe les grandes infrastructures culturelles et commerciales du quartier : le Wolubilis et le Woluwe Shopping Center.

L'Athénée est structuré en campus composé de pavillons articulés autour de cours de jeux et chemins de distribution. Il possède plusieurs entrées, dont deux, du côté de l'avenue Jacques Brel.

La parcelle réservée à la Maison de Police est localisée dans le haut du campus, le long de l'avenue Jacques Brel et inclus l'accès au campus (accès parking et accès pompier).

Le terrain choisi

La parcelle dédiée au projet est fixée au Cahier des Charges et confirmée comme étant non modifiable lors de la séance d'information du concours.

L'ampleur du projet sur la parcelle est conséquente :

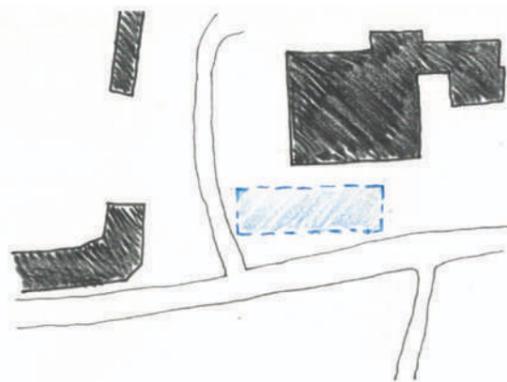
- Programme à bâtir : +/- 2.500 m²
- Parkings dont véhicules de services, voitures : +/- 1.000 m²
- Accès à l'Athénée à maintenir : +/- 400 m²
- Total des surfaces : +/- 3.900 m²
- Surface de la parcelle : +/- 2.780 m²

Des distances devront aussi être maintenue : recul de la voirie, de la limite mitoyenne, du bâti existant. Notre esquisse sera multi-étage, y compris pour les surfaces de stationnement.

Avant de présenter notre réponse aux contraintes fixées par le Cahier des Charges, nous faisons part de réflexions sur des implantations alternatives qu'inspire l'analyse du site.

1. Implantation en longueur, parallèle à la salle de sport

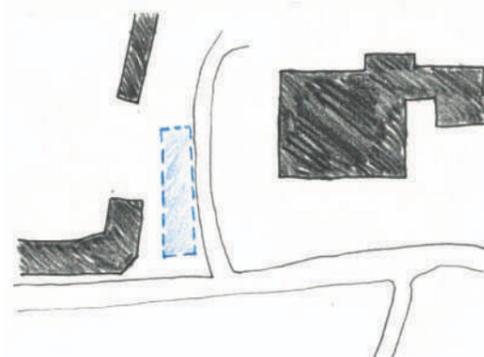
- Pas de modification de l'entrée AR (Athénée Royal) actuelle (circulation, dégagement, gestion d'accès, investissement, etc.) ;
- Le grand volume plein de la salle de sports sert de fond, de support au nouveau bâti ;
- La Maison de Police reste connectée à l'AR mais est autonome, avec accès strictement séparés et exploitation de la pente du terrain ;
- Le haut du terrain est libre pour l'extension de l'AR, sans restriction.



Implantation le long de la SDS

2. Implantation au Nord de la salle de sport

- En prenant plus de profondeur sur site, la fluidité de l'accès (circulation et vues) serait améliorée. Le nouveau bâti s'inscrit dans la composition et à l'échelle du campus.
- Pas de modification de l'entrée AR actuelle (circulation, dégagement, gestion d'accès, investissement, etc.).



Implantation au-dessus de la SDS

Implantation - contexte

Les limites

Les limites d'implantation fixées placent la Maison de Police en sentinelle de l'AR. Son orientation, sa volumétrie, sa plastique sont travaillées pour y répondre :

- identifier la nouvelle fonction sur le site (tant depuis l'espace public que depuis le campus) ;
- trouver un équilibre des volumes, des masses, des gabarits, etc ;
- connexion évidente avec l'espace public.

et éviter :

- de constituer un obstacle à l'entrée de l'AR ;
- de bloquer les passages et vues entre le campus et l'espace public ;
- de constituer un poste de contrôle de l'accès à l'école (une guérite).

Le mitoyen

Au nord du terrain, le mitoyen avec l'immeuble de logements fera l'objet d'une attention particulière. Le talus de plusieurs mètres de haut (dénivelé descendant vers l'AR) et la préservation de la quiétude des logements nous invitent à en éloigner les circulations et parkings automobiles.

La bonne distance entre les édifices permettra les aménagements végétaux améliorant la qualité naturelle de la zone et à la création d'écrans visuels.

Le gabarit de l'immeuble de logement est supérieur à celui requis pour la Maison de Police. Sa toiture visible sera végétalisée, aménagée dans une composition paysagère globale.

La salle de sports

Au pied de ce grand volume introverti et sans ouverture vers l'avenue et le site, la Maison de Police sera parée d'une enveloppe majoritairement ouverte et recouverte d'un métal déployé blanc pour assurer l'éclairage naturel de qualité. Une mise à distance est recherchée entre les bâtiments de manière à équilibrer le bâti et non bâti, et à éviter d'obstruer la connexion entre l'avenue et l'intérieur du Campus.



Vue aérienne



L'avenue Jacques Brel

La vie de l'AR se déploie intra-muros, sans participation à la vie du quartier.

La parcelle boisée située de l'autre côté de l'avenue, la pelouse et les espaces pique-niques qui longent la salle de sports confèrent un caractère paysager vert à l'avenue. Bande verte entre le bas du quartier et les logements situés dans le haut de l'avenue, son aménagement sera maintenu.

La présence de la Maison de Police est de nature à y améliorer le contrôle social. L'implantation de la Maison de Police dans cette zone verte aura un grand impact. Elle en sera le point culminant, le point de focalisation, la source.

L'entrée de l'AR

Situé au milieu de la surface réservée au projet, et la traversant de part en part, l'accès à l'AR constitue un élément important de la composition du projet. Il s'agit d'un accès pompier et aux parkings de l'AR.

Il est nécessaire de revoir son implantation de manière à :

- libérer la surface disponible pour la Maison de Police sur le terrain et pour l'AR sur le campus;
- séparer les accès de l'AR et de la Maison de Police (condition du CSC), assurer la gestion d'accès et la sécurisation des sites ;
- éviter de reporter en mitoyenneté et sur la Maison de Police les nuisances d'une circulation automobile ;
- de déstructurer l'interface avec l'avenue Jacques Brel par une trop large voirie d'entrée.
- limiter l'impact de la voiture sur le site.

L'implantation qui s'impose est située le long de la salle de sports. Ce qui évite les interférences entre la Maison de Police et l'AR. La gestion des accès est simplifiée. Les possibilités d'extension de l'AR sont préservées, en connexion avec le reste du campus.

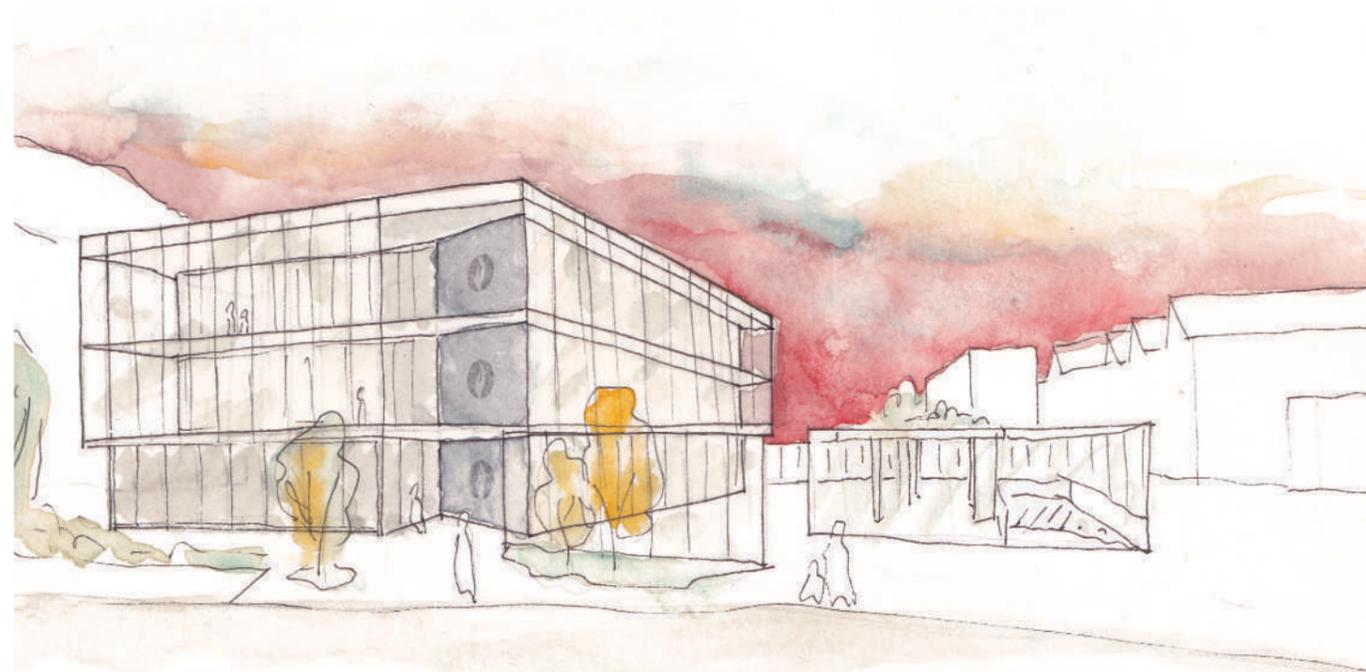


Implantation de la maison de Police sur le site de l'Athénée Royal

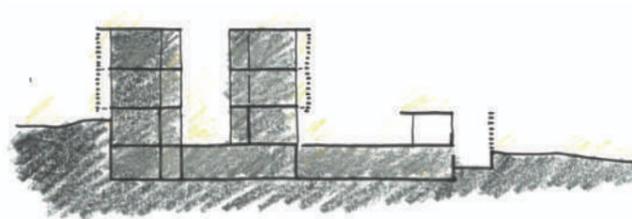
Implantation - postulats

Après l'observation et l'analyse, vient le temps de notre proposition de l'esquisse et de son implantation. Elle est guidée par :

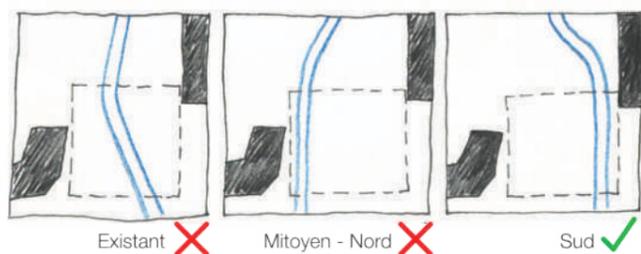
- l'intérêt de maintenir une vue vers la vallée de la Woluwe ;
- la volonté de limiter l'empreinte du parking significatif (véhicules de service, du personnel, du public). Afin d'éviter que la partie non bâtie du terrain ne soit que zone de stationnement, nous exploitons au maximum le niveau -1 ;
- l'exploitation du niveau -1 pour le stationnement nécessite une rampe d'accès, dont le raccord à l'avenue Jacques Brel est fait dans la partie basse du terrain (limitation de la hauteur à franchir) ;
- l'occupation du niveau -1 pour les véhicules de service (et plus) résout leur sécurisation pendant les périodes de fermeture de la Maison de Police ;
- la réalisation une connexion évidente et directe de la Maison de Police vers la rue (et vice versa), notamment pour faciliter l'accueil ou le départ en intervention ;
- la séparation des accès de l'AR et de la Maison de Police (condition du CSC), assurer la gestion d'accès et la sécurisation des sites ;
- le maintien des vues depuis l'AR vers l'avenue Jacques Brel ;
- la mise place d'une structure spatiale permettant une modularité des espaces. Cette disposition s'applique à l'organisation de la Maison de Police et la potentielle reconversion à usage scolaire (pour servir l'AR dont elle occupe le site) ;
- la mise en place de la hiérarchie d'accès, en cohérence avec la structure générale du projet ;
- la combinaison d'une volumétrie claire identifiable et caractéristique, le traitement de l'enveloppe diaphane compatible aux objectifs d'éclairage naturel et de confidentialité requis pour nombre de locaux ;
- l'organisation des abords selon l'usage public ou semi-privé ;
- l'intégration à la maille végétale, la renforcer ;
- générer un environnement intérieur et extérieur de qualité ;
- La possibilité pour l'Athénée Royal de faire le tour de la salle de sports (comme demandé durant la visite de site).



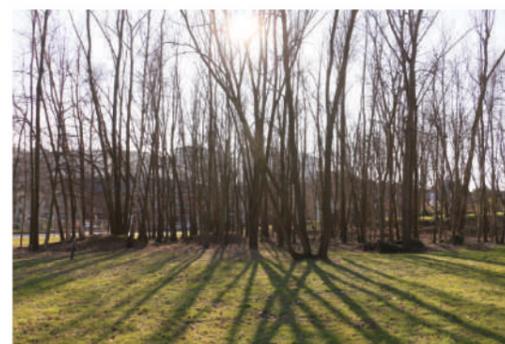
Entrée de la Maison de Police



Coupe de principe



Choix de l'accès à l'Athénée Royal



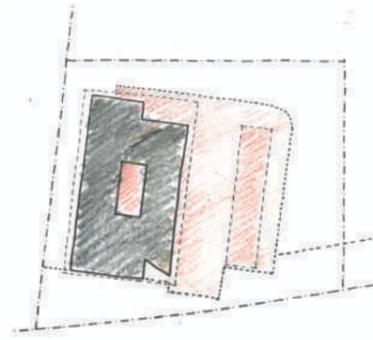
Implantation & volumétrie

Au lieu ressenti comme le plus juste dans les limites imparties, nous érigeons sur le socle constitué des services d'accueil du public, un volume simple recouvert d'un bardage de type métal déployé blanc qui le distingue des autres bâtiments environnants jusqu'au Wolubilis.

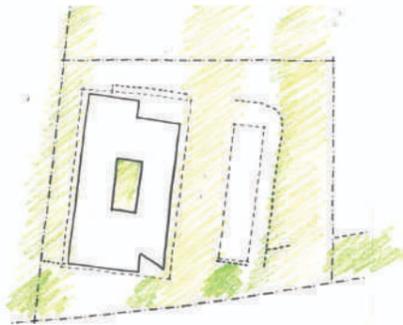
Cette présence émergera des éléments de fermeture du périmètre, unifiée aux façades par sa matérialité (métal déployé).

L'ensemble se compose d'un espace extérieur enceint, côté Sud, et d'un espace bâti au Nord, lui-même organisé autour de son patio central.

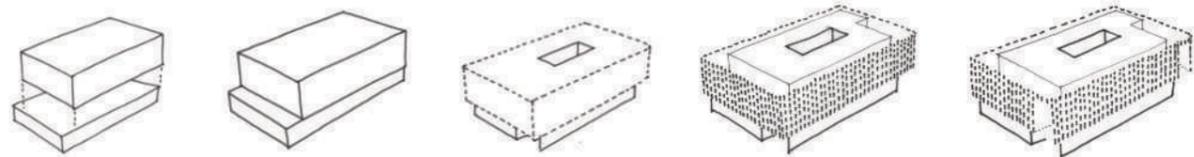
À partir de l'avenue Jacques Brel, les espaces extérieurs et bâtis se déclinent depuis l'ouverture publique à la privatisation des lieux. Les éléments de fermeture du site (porte vers le sous-sol, vers la cour intérieure) s'intègrent à la matérialité générale : dans la même finition que les éléments fixes, les barrières sont pivotantes, coulissantes ou sectionnelles. Elles permettent de très larges ouvertures ou de refermer l'ensemble selon le degré de sécurisation nécessaire.



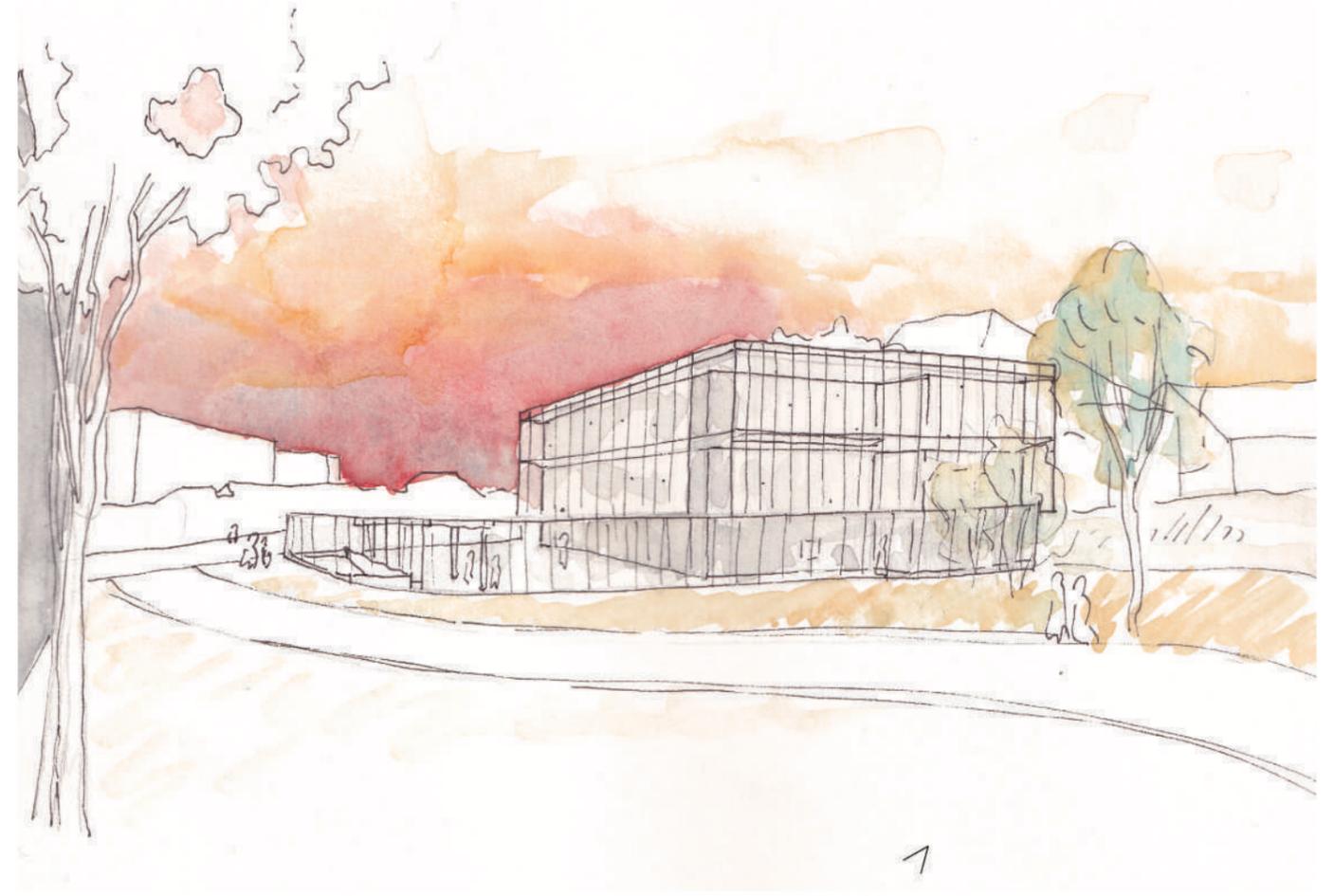
Espaces extérieurs fermés



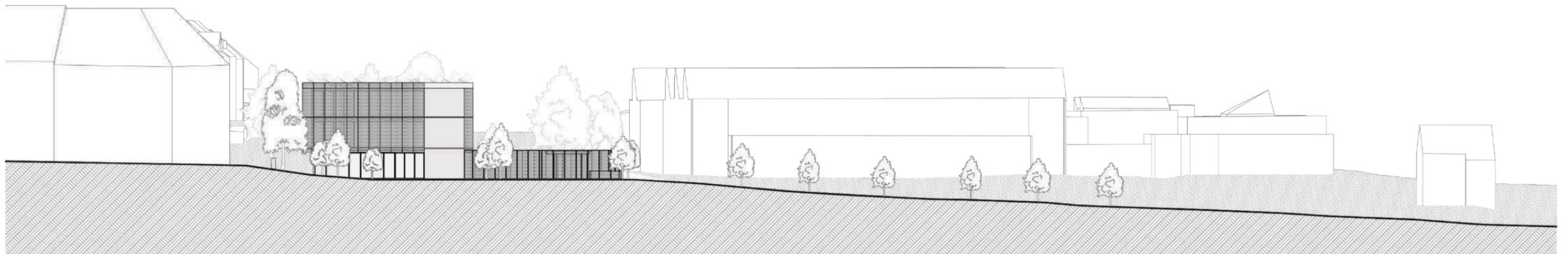
Espaces extérieurs ouverts



Genèse des volumes



Maison de Police vue depuis l'Athénée Royal





Implantation



HABITABILITÉ

Programmation

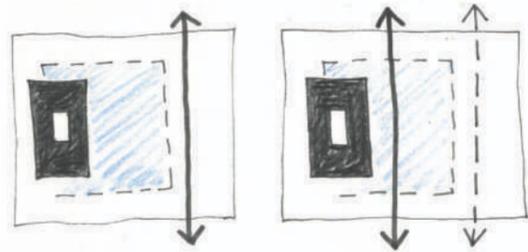
La lecture du programme est transcrite dans un tableau de surfaces et traduite en organigramme dont les surfaces sont mises à l'échelle du plan.

Sur la parcelle réservée au projet, doivent cohabiter :

- l'accès à l'Athénée Royal (accès parking, accès pompier);
- l'ensemble des fonctions et espaces de la Maison de Police.

Si l'Athénée Royale a exprimé sa vision positive de la cohabitation avec la Maison de Police, les accès sont demandés séparés pour de multiples raisons (gestion d'accès, confidentialité, réservation de place de stationnement, etc.). L'accès à l'Athénée est dès lors totalement séparé de celle de la Maison de Police.

L'implantation de la Maison de Police permet toutefois d'envisager le partage de l'accès, présenté ici comme option.



Accès à l'AR latéralement

Accès à l'AR partagé avec la Maison de Police - option

Sur base de l'organigramme, la composition du plan suit les principes de :

- hiérarchie d'accès au public ;
- hiérarchie de sécurisation des fonctions ;
- gestion de l'autonomie de chacune des parties ;
- organisation générale commune de l'ensemble et possibilités de reconditionnements ;
- l'économie de surface et d'occupation du terrain ;
- l'accueil du public et les conditions de travail du personnel.

Fonctionnalité

Fonctionnalité extérieure

Le partage des espaces extérieurs, des espaces bâtis ou non bâtis est déterminé par la répartition du programme et les spécificités du terrain.

Comme déjà expliqué, il y a d'abord une séparation franche et simple entre l'accès à l'Athénée Royal et celui de la Maison de Police.

L'accès à l'AR est une simple traversée, située au bas du terrain de manière à le rendre autonome.

Dans la partie réservée à la Maison de Police, on distingue (en remontant le terrain du Sud au Nord) :

la rampe d'accès au niveau -1 pour les véhicules ;

une zone de stationnement et de manœuvre pour le surplus de véhicules non installés au niveau -1, recouvert d'une toiture végétalisée ;

une zone végétalisée autour du nouveau bâtiment ;

ces deux dernières zones sont incluses dans une enceinte, comme un jardin clos dont les limites ont la même nature diaphane que l'enveloppe du bâtiment (métal déployé blanc) ;

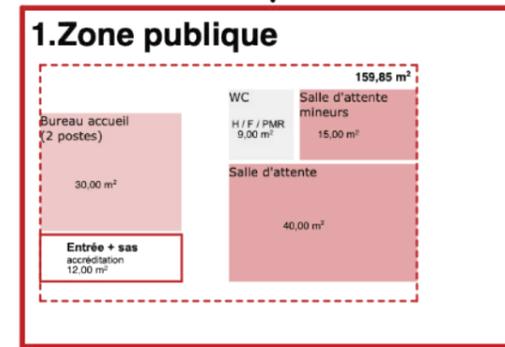
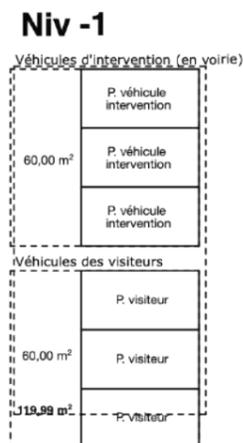
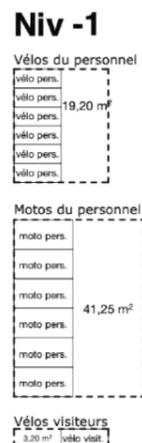
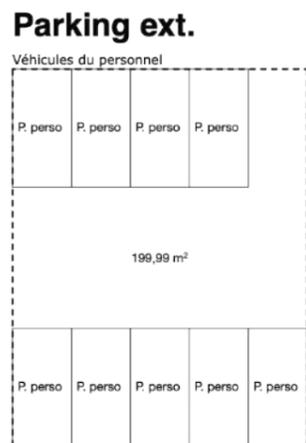
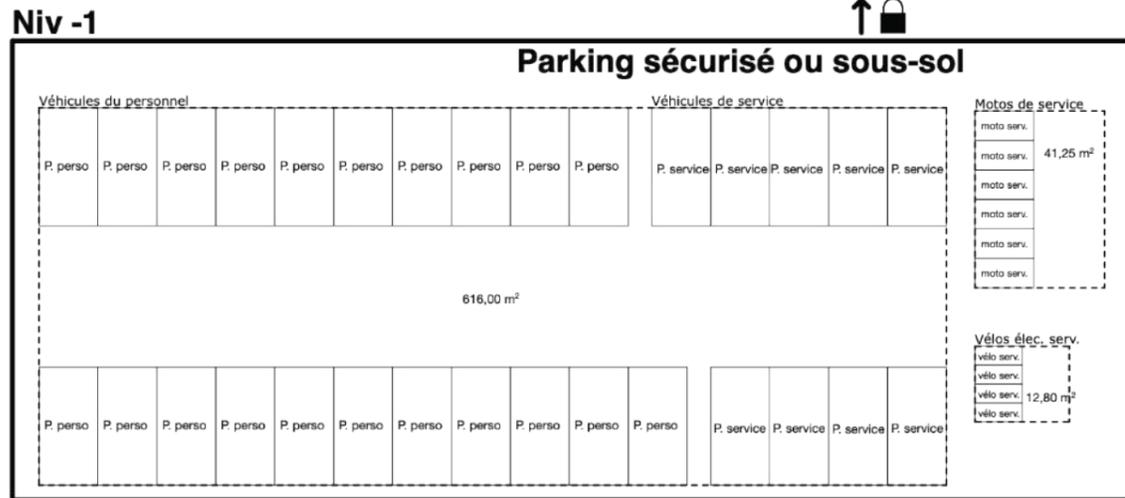
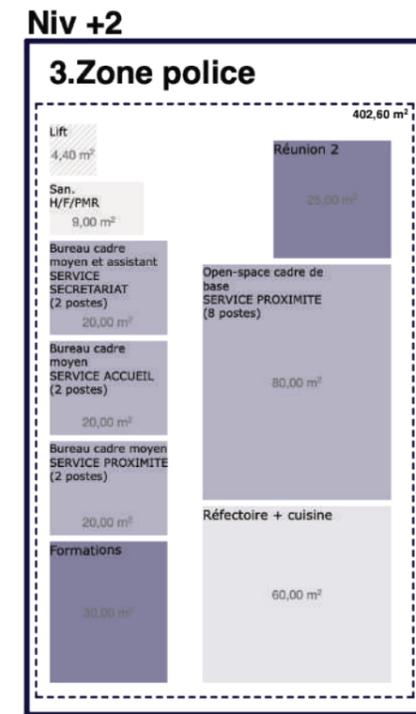
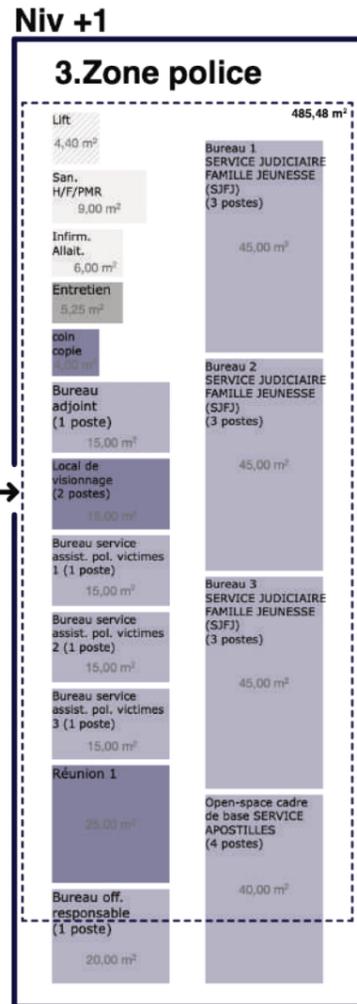
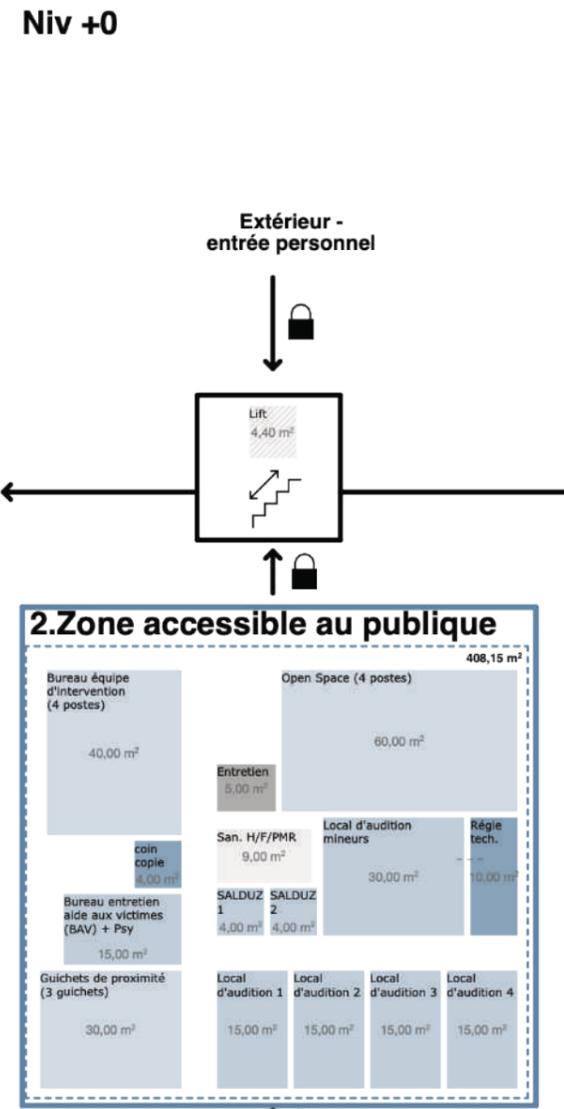
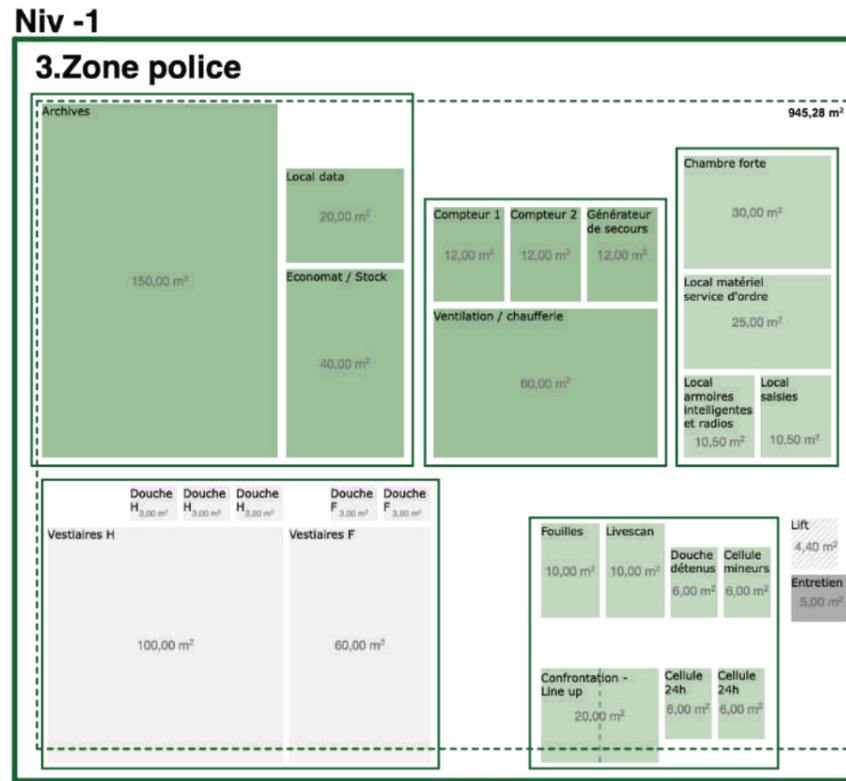
et le bâtiment lui-même, où se distingue le rez-de-chaussée des étages habillés d'un bardage semi-ouvert, et articulé autour de son patio central.

Les espaces extérieurs ne sont pas récréatifs. Ils ont une fonction de circulation, stationnement ou d'intégration paysagère au site (mise à distance, gestion mitoyenne, prolongation des espaces publics le long de l'avenue Jacques Brel).

Le projet est orienté vers l'Avenue Jacques Brel où sont situés ses accès piéton et automobile.



Circulation et patio



ACCÈS ATHÉNÉE ROYAL

Organigramme

Fonctionnalité intérieure

Le projet se caractérise par sa clarté et sa simplicité. Ce qui se traduit par son orientation (l'accueil du public face à la rue, etc.), en plan (un rectangle percé en son centre d'un patio) et en volume (continuité de l'enveloppe sur le volume des niveaux supérieurs posés sur un rez-de-chaussée plus ouvert).

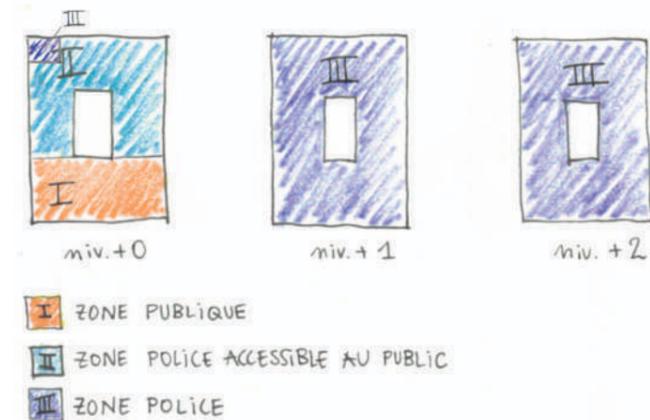
Il met l'accent sur la qualité des lieux, de la réception et d'accueil du public qui a souvent besoin d'être apaisé. Il met en place des espaces de travail d'une grande convivialité pour le personnel du service.

Les fonctions sont distribuées selon les 3 grandes zones

- la zone d'accueil du public ;
- la zone accessible au public accompagné;
- la zone réservée au personnel de la Maison de Police.

Sur cette base, les fonctions sont structurées verticalement

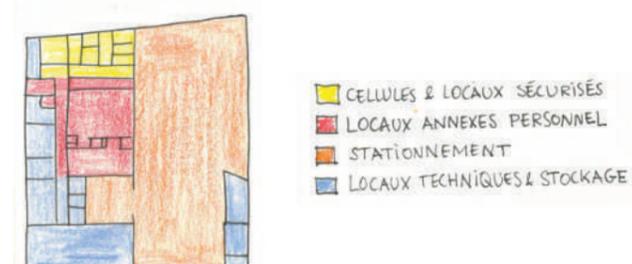
- Au niveau 0, la zone d'accueil du public et la zone accessible au public accompagné;
- Au niveaux +1 et +2, la zone réservée au personnel de la Maison de Police.



Répartition des trois zones d'accessibilité

À cela s'ajoute l'occupation du niveau -1 qui comprend :

- les locaux annexes réservés au personnel de la Maison de Police ;
- les cellules et locaux sécurisés situés dans un périmètre séparé;
- les locaux techniques, de stockage, etc.
- les zones de stationnement de véhicules de service et une grande partie des véhicules du personnel.



Affectations niveau -1

Les locaux techniques et de réserve se répartissent à chaque niveau.

Organisation générale du plan

Hors sol, les étages s'organisent telle une nappe habitée, percée d'un patio central autour duquel sont desservis les différents espaces, locaux de la Maison de Police.

Ce patio, apport de lumière naturelle, espace extérieur préservé, privatisé et sécurisé, est un centre lumineux d'unification de l'ensemble au-delà des différentes affectations, des différents niveaux d'accès au public.

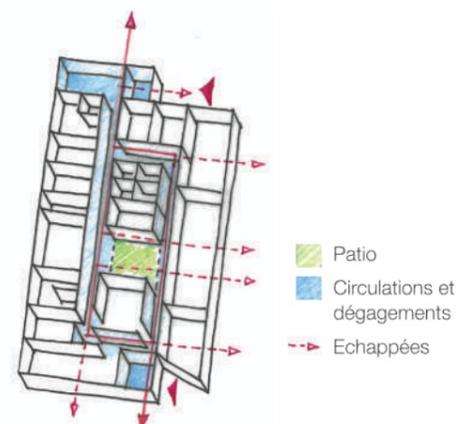
La distribution des locaux s'élargit en espace complémentaire selon la densité du programme. Elle peut être intégrée sur un côté aux bureaux paysagers, au choix des utilisateurs.

Des terrasses extérieures complètent les espaces communs, salle de réunion, réfectoire du personnel. Ces terrasses sont incluses dans l'enveloppe diaphane (métal déployé blanc) qui recouvre les façades des étages supérieurs.

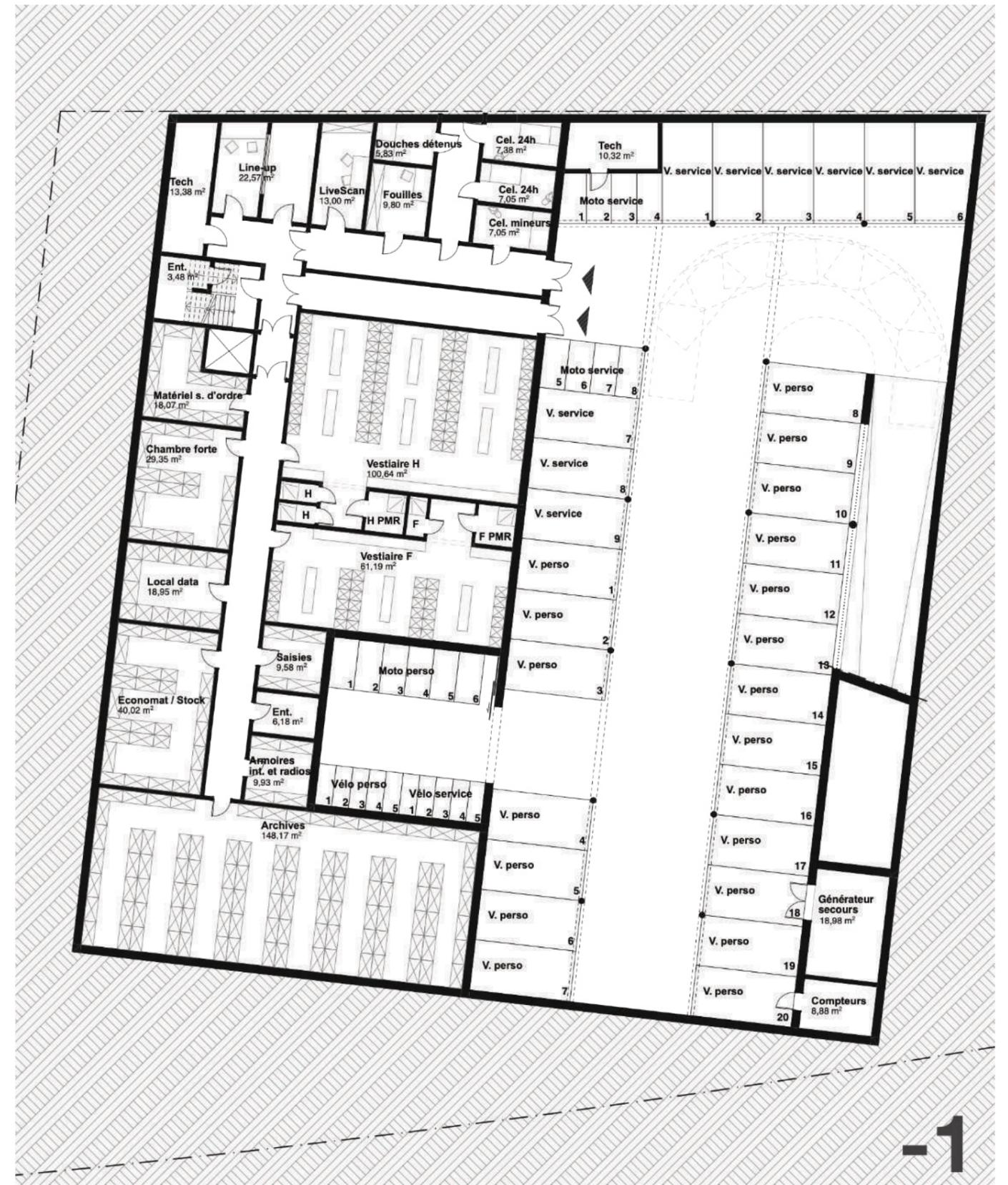
La circulation verticale (escalier et ascenseur) est strictement réservée au personnel. Elle se connecte au sous-sol et au rez-de-chaussée, à l'arrière de la cour intérieure du site. Sa localisation la met hors zone publique.

L'organisation autour d'un patio donne au projet un caractère introverti utile à sa fonction et qui lui offre un environnement élégant et confortable.

Il assure en outre une meilleure oxygénation et moins de chaleur en été, sans technique sophistiquée.



Organisation niveau +0



1/250
0 1 2,5 12,5

Plan niveau -1

Athénée Royal



Accès Athénée Royal

Athénée Royal

Avenue Jacques Brel

+0



Plan niveau 0

Niveau -1

Le niveau enterré comprend :

- une grande partie de parking (voitures, motos et vélos de service et du personnel). Ce parking est semi-ouvert (ouverture sécurisée le long de la rampe) ;
- les vestiaires du personnel de service ;
- des locaux de services, de stockage, techniques, rangements ;
- des locaux sécurisés (chambre forte, etc.) ;
- des cellules et locaux annexes. Cette dernière partie est isolée des autres parties, avec une circulation indépendante. L'accès peut se faire via la partie carrossable du niveau -1, ou via la circulation verticale située à proximité, jusqu'au rez-de-chaussée depuis les bureaux ou l'espace extérieur sécurisé.

Sur les parties hors aplomb des niveaux supérieurs, la dalle est soit carrossable, soit plantée, en raccord avec les aménagements du site, y compris avec plantation d'arbres côté Est.

Niveau 0

Le plain-pied est privilégié pour les zones d'accueil du public.

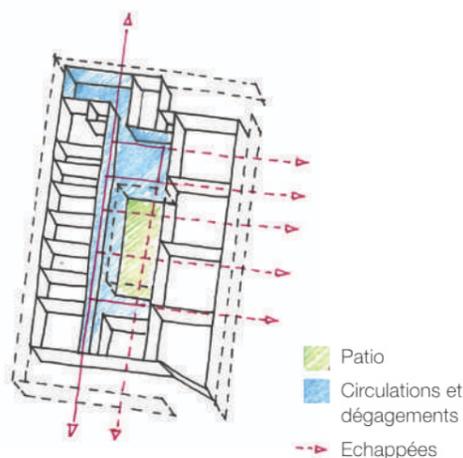
- Face à la rue se trouve l'entrée pour le public, avec l'espace d'accueil et les salles d'attente.
- Le reste de l'étage est destiné aux espaces destinés à recevoir un public accompagné. Il est directement en contact avec l'espace d'accueil via 2 entrées possibles.
- À cet étage, une partie des locaux situés au Nord sont semi-enterrés. Ils sont destinés à des locaux de service ou d'audition. Les bureaux sont eux ouverts en façade Sud vers le jardin privatif.
- À l'arrière, se situent l'entrée exclusive du personnel, et l'accès à la circulation verticale (escalier et ascenseur).

Niveaux +1 et +2

Les 2 niveaux sont exclusivement réservés au personnel de service de la Maison Police. Ils sont structurés autour du patio central. D'un côté sont distribués les bureaux de taille réduite (15-20 m²), de l'autre, les locaux plus grands en open-space ou non.

Les réfectoires, salle de réunion et de formation sont regroupés de manière à pouvoir être utilisés de manière complémentaire. Une terrasse complète l'équipement côté rue (incluse dans l'habillage de façade diaphane).

Contre la circulation verticale sont situés les sanitaires, locaux d'entretien et techniques qui se superposent.



Organisation niveau +1

Lieu et espace habité

Circulation, distribution, organisation autour d'un patio - Spatialités, confort et bien être

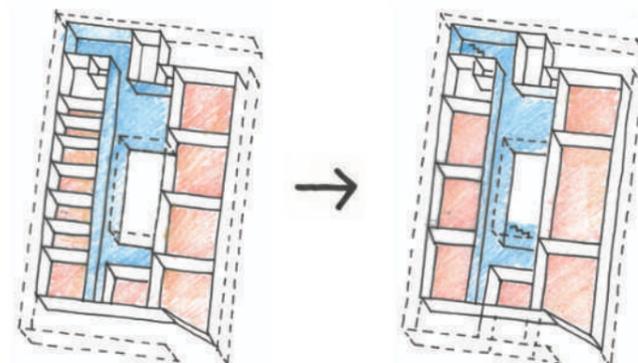
La composition du projet est élaborée autour d'une stratégie du vide. Le bloc solide du bâtiment est creusé en le libérant de l'intérieur par excavation du patio central. Nous obtenons par soustraction des espaces servants (pièces) entre lesquelles les vides (espaces servis) s'articulent pour former des zones de rencontre. Notre composition permet de créer des spatialités et des effets de lumière surprenants. Les espaces sont produits non pas par la création du bâti, mais par son absence.

Les espaces extérieurs attenants ne sont pas repoussés au-delà du bâtiment, mais en font pleinement partie. La dichotomie plein/vide de l'espace architectural reproduit à l'échelle de l'édifice les séquences spatiales urbaines faites de contrastes de perméabilité, de dilatation, d'effet de perspective, de jeu d'échelle, etc. L'architecture contient dès lors son propre paysage.

Transformation - reconditionnement - réaffectation

Sur le site de l'Athénée Royal, la nouvelle Maison de Police peut potentiellement revenir à l'école dans le futur. La structure spatiale et constructive que nous mettons en place est compatible avec un reconditionnement adapté.

La structure poutres/colonnes est tout aussi ouverte à un reconditionnement de la Maison de Police en fonction de l'évolution de ses besoins.



Réaffectation pour l'Athénée Royal en classes



+1

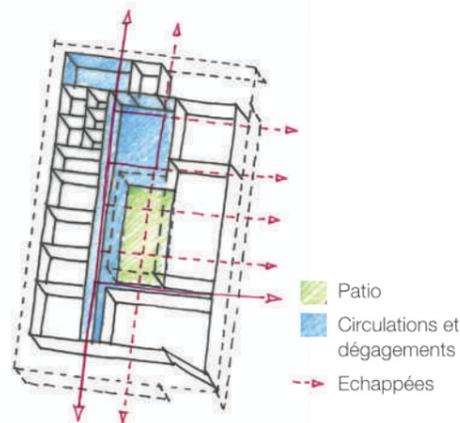
0 1 2,5 1/250 12,5

Plan niveau +1

Les qualités fonctionnelles et les qualités relationnelles humaines générées par le projet

Ces éléments sont développés dans la présentation du projet. En voici les points principaux :

- Les accès, marqués par de larges ouvertures dans la façade, invitent de manière claire les visiteurs et le personnel à entrer. Cette clarté des accès se poursuit à l'intérieur où les circulations sont simples et cohérentes.
- Les circulations intérieures sont évidentes et généreuses. Le choix de fermeture ou d'ouverture des locaux sur les espaces communs ou de circulation est disponible au gré des nécessités ou envies des utilisateurs.
- À l'intérieur, le patio crée des situations et opportunités d'interactions entre les usagers, mettant les rapports humains au cœur du projet.
- Les dégagements et circulations, organisés autour de ce patio, offrent par leurs dilatations et organisations, des lieux de rencontre informelle et encouragent les interactions entre les usagers du bâtiment.
- Ces relations sont aussi visuelles. Par des jeux de transparence, d'ouverture et fermeture, des percées visuelles se créent vers l'extérieur ou vers les bureaux en open-space. La confidentialité requise de ces locaux est assurée par la mise à distance générée par le patio.
- Au niveau 0, le patio est un petit jardin, un espace végétal au centre du bâtiment. Il constitue aussi un filtre visuel entre les différents espaces répartis autour de lui.
- Au niveau +1, le patio se complète d'une terrasse aménagée avec des plantes en pot, accessible au personnel de la Maison de Police.
- D'autres espaces extérieurs offrent au personnel des extensions aux lieux fonctionnels, de travail et de rencontre.
- La cour située côté Sud, devant la Maison de Police est ceinte d'une limite translucide qui la réserve au personnel en lui offrant un cadre accueillant. Cette limite (métal déployé similaire aux façades des étages supérieurs) est constituée de plans fixes ou ouvrants (coulissants, pivotants, etc.).



Organisation niveau +2

Inclusion

Notre équipe pluridisciplinaire comprend, avec Plain-Pied, un bureau d'étude spécialisé en accessibilité avec lequel nous collaborons régulièrement. Les aménagements propres aux personnes à mobilité réduite font partie des composantes essentielles de l'espace et du projet. Notre approche intégrée dès les premières esquisses assimile les dispositions relatives à l'accessibilité à la conception même du projet. Les normes en vigueur sont évidemment bien respectées, mais la démarche d'intégration est plus large et générale. Le bureau Plain-Pied utilise les 10 critères d'accessibilité et la méthode SECUE pour analyser le projet.

Tous les maillons de chaîne de déplacement sont étudiés. Voici les grandes options abordées au stade cette esquisse en vue de rendre le projet accessible à tous. L'accès au site le long de l'Avenue Jacques Brel est aisé.

Stationner :

- Un emplacement de parking réservé aux personnes handicapées est prévu devant l'édifice pour les visiteurs et parmi les parkings situés dans la cour pour le personnel. D'autres sont intégrés au sous-sol du bâtiment et offrent une protection aux intempéries et une sécurisation. Ces conditions sont particulièrement adaptées aux PMR devant prendre plus de temps pur sortir de leur véhicule. Ces emplacements seront signalés verticalement et horizontalement (couleur bleue).
- En complément, un dépose-minute peut être aménagé en voirie.

Entrer :

- Les entrées sont facilement identifiables grâce à une large et haute ouverture en façade, tant pour le public côté Avenue J. Brel que pour le personnel à l'intérieur de la parcelle.
- Les revêtements de sols extérieurs seront stables, antidérapants et plans. Ils seront frêtés de plots podotactiles et signes colorés. Les revêtements de sols intérieurs dans les sas d'entrée sont stables, antidérapants et plans.
- L'accès aux portes d'entrées des bâtiments se fait bien de plain-pied (absence de ressaut).

Circuler :

- La zone ouverte au public est strictement limitée et d'accès évident, de plain-pied et face à l'espace public.
- Les circulations seront rassurantes et fluides.
- Les largeurs de couloirs et dégagements sont de minimum 150 cm.
- Toutes les portes présentent un libre passage suffisant par battant (minimum 90 cm libres).
- Toutes les portes comportent les 50 cm de mur côté clenche.
- Tous les espaces seront accessibles via l'ascenseur (espaces réservés au personnel).
- L'escalier sera conforme, équipé de double main-courante et traitement coloré et texturé au sol.

Utiliser :

- Des vestiaires et sanitaires adaptés seront prévus, conformes à l'actualisation de la norme.
- Les locaux seront accessibles de plain-pied et via ascenseur.
- Une attention particulière sera portée au confort acoustique. Le traitement acoustique pourra varier d'espace en espace et donner ainsi des points de repère au public malvoyant par exemple.
- L'ensoleillement et les risques de surchauffe ou d'éblouissement sont étudiés avec attention.

Évacuer :

- L'évacuation des PMR est rendue possible partout. Elle sera optimisée au stade ultérieur en collaboration avec les pompiers (avec zones refuges en façade à rue et procédures claires pour les PMR).

Certification ACCESS-I

S'il y a une volonté de la part du Maître de l'Ouvrage de viser la certification Access-i -et nous y croyons- le projet pourra être suivi attentivement par le bureau d'étude Plain-Pied, qui est auditeur agréé Access-i, et plus précisément par Julie Vanhalewyn.

Ce suivi (qui serait prévu depuis les premières esquisses, jusqu'à la réception des travaux) fera en sorte que le projet réponde à tous les critères en vue de la certification Access-i (www.access-i.be).

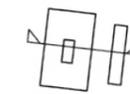


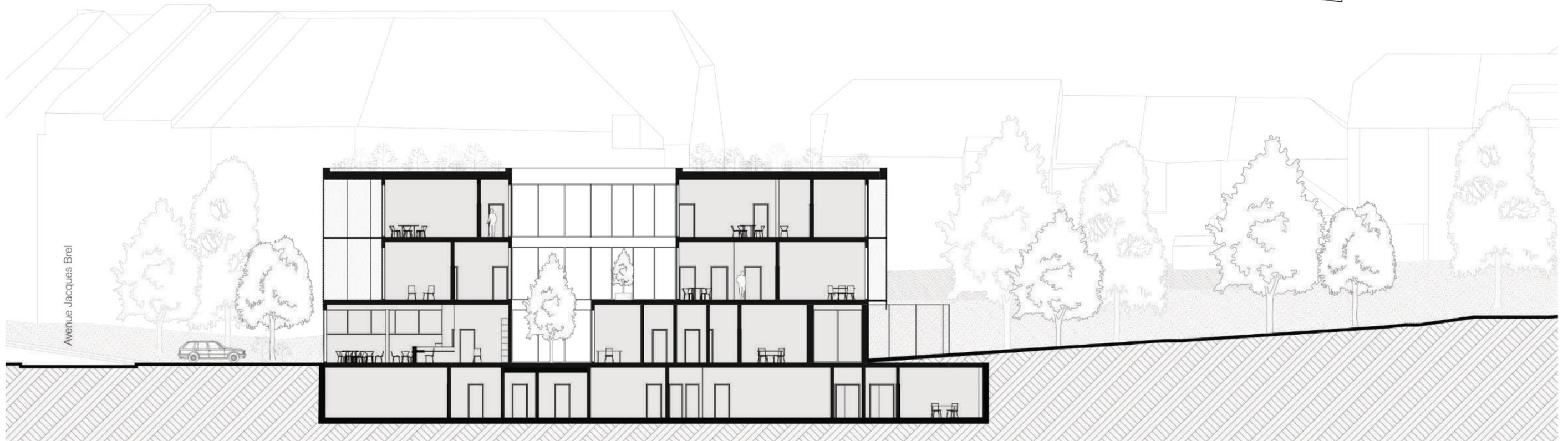
+2

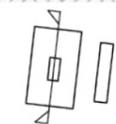
0 1 2,5 1/250 12,5

Plan niveau +2



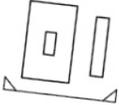
 **Coupe BB**

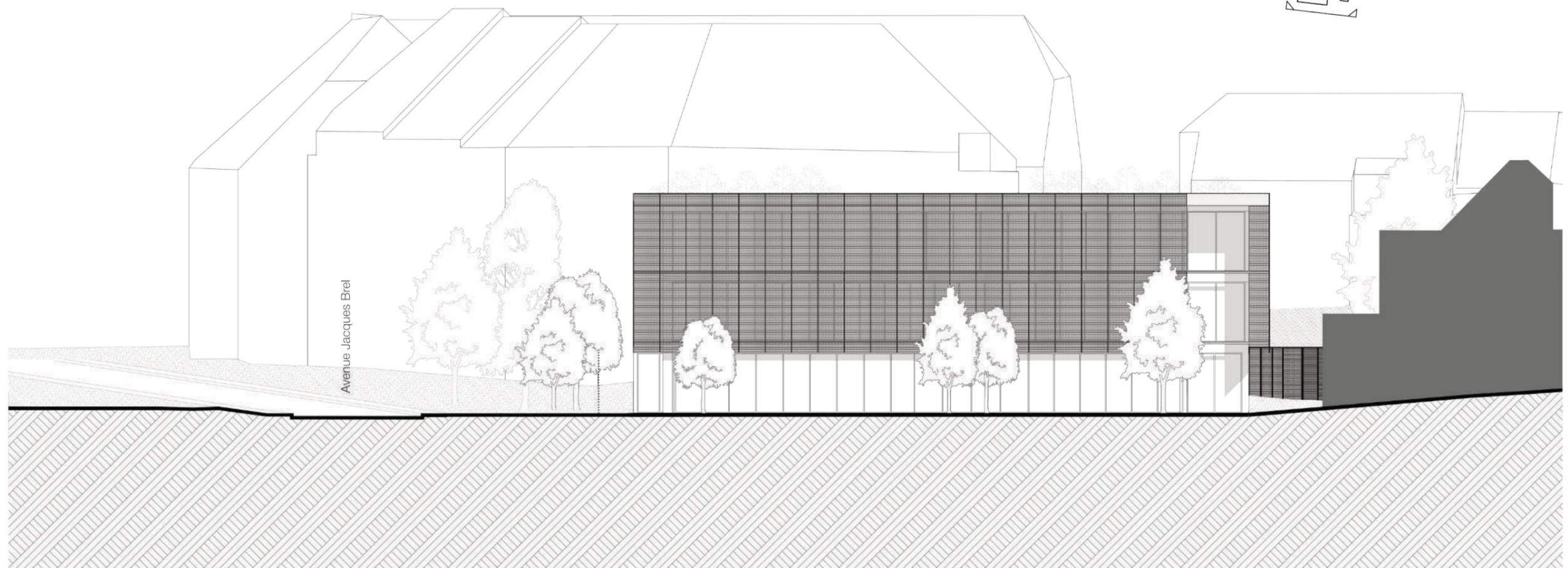


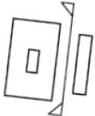
 **Coupe AA**

0 1 2,5 1/250
12,5



 **Elevation Ouest**



 **Elevation Sud**

0 1 2,5 1/250
12,5